

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.****Avis de demande de révocation volontaire et partielle d'une autorisation**

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, SSQ, Société d'assurance-vie inc. a demandé la révocation partielle de l'autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec qui lui a été octroyée par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »).

SSQ, Société d'assurance-vie inc. entend cesser d'exercer ses activités dans les catégories d'activités suivantes :

- Assurance automobile
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance contre le détournement

SSQ, Société d'assurance-vie inc. a pris les arrangements nécessaires afin que le 1^{er} janvier 2023, date à laquelle il est souhaité que la révocation volontaire partielle prenne effet, les obligations issues des contrats conclus en conformité avec les catégories pour lesquelles elle demande la révocation soient transférées à :

La Capitale assurances générales inc.
625, rue Jacques-Parizeau
Québec QC G1R 2G5

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://autorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 10 novembre 2022